



CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES

Distr: GENERAL

UNEP/CMS/COP.8/Rapport
Annexe V

FRANÇAIS
ORIGINAL: ENGLISH

RAPPORT DE LA VINGT-NEUVIÈME RÉUNION DU COMITE PERMANENT

I. REMARQUES LIMINAIRES

1. La vingt-neuvième réunion du Comité permanent de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) s'est tenue dimanche 20 novembre 2005, à Nairobi, Kenya.
2. La réunion a été ouverte à 10h20 par le Président, M. Martin Brasher, chef de la Division de la vie sauvage mondiale du Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni. Dans ses remarques liminaires, le Président a exprimé sa satisfaction de compter 93 Parties à la Convention au moment de la tenue de la réunion, ce qui indiquait l'engagement mondial en faveur de la conservation des espèces migratrices. Il a fait observer que, quand il occupait le même poste il y a 15 ans, seulement environ 25-30 pays étaient Parties à la Convention. L'objectif de la réunion du Comité permanent était de se préparer pour la 8^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention au cours de la semaine à venir.

II. PARTICIPATION

3. Une liste complète des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR, DU CALENDRIER ET DU REGLEMENT INTERIEUR

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour ci-joint, sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat et distribué sous la cote CMS/StC29/1/Rev.1. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe 2 du présent rapport.
5. Le Président a fait remarquer que l'ordre du jour constituait le calendrier pour la réunion et a suggéré des horaires précis afin de garantir que le Comité achève ses travaux à temps. Le Règlement intérieur, comme distribué dans le document CMS/StC/Inf.1, a également été adopté.

IV. BUDGET ET DEPENSES 2003-2005 DE LA CMS: RAPPORT DU SECRETARIAT

6. M. Robert Hepworth, Secrétaire exécutif des la CMS, a présenté ce sujet au nom du Secrétariat et signalé que l'objectif de ce point de l'ordre du jour et du point 4, y étant étroitement lié, était de traiter de manière transparente les questions financières et en matière de

gestion pour la période triennale en cours (2003–2005). Il a présenté le document CMS/StC29/4, comportant les données financières relatives au budget et les dépenses de la CMS au cours du triennat.

7. Mme Jasmin Kanza, administrateur chargé des questions administratives et financières pour le Secrétariat, a fait observer que ce document, mettant à jour les informations présentées lors de la vingt-huitième réunion du Comité permanent à Bonn les 21 et 22 avril 2005, donnait des précisions sur les dépenses actuelles et prévues pour la période triennale en cours et comparait les dépenses avec le budget initialement approuvé à la septième session de la Conférence des Parties.

8. Elle s'est déclarée satisfaite quant au fait que la Convention s'assît sur une base financière plus solide suite à quelques difficultés rencontrées au cours des dernières années. Les coûts n'avaient pas dépassé le cadre du budget approuvé pour le triennat, bien qu'un prélèvement sur la réserve opérationnelle ait été prévu. L'annexe I du document, présentant les dépenses actuelles en 2003 et 2004 et les dépenses prévues avant la fin 2005, restait inchangé par rapport au document d'information présenté initialement à Bonn. L'annexe II se concentrait sur 2005 et montrait l'état actuel du Fonds d'affectation spéciale; les prévisions pour 2005 indiquaient un solde de \$82.388. L'annexe III, comportant une liste des créances, révélait que les arriérés de contributions annoncées totalisaient \$498.586. Le bilan (annexe IV) montrait des réserves de \$821 à la fin de la période, en plus de la réserve opérationnelle obligatoire de \$700.000.

9. En résumé, le Secrétariat avait dépensé la somme qu'il était habilité à dépenser durant l'exercice comptable. Il n'y avait pas de surplus substantiels pouvant être reportés sur la prochaine période triennale, mais la réserve opérationnelle de \$700.000 restait intacte.

10. M. Hepworth a noté qu'une proposition serait examinée à la Conférence des Parties en vue de réduire la réserve statutaire pour libérer \$200.000, si les Parties en décidaient ainsi. Il était difficile d'évaluer la situation financière précise à la fin de l'année 2005, mais il n'y aurait que peu de crédits à reporter pour faire l'objet de dépenses actives durant le prochain triennat - une situation habituelle pour les organes des Nations Unies, mais inhabituelle pour la CMS.

11. Il a signalé que la position financière exposée dans le document relatif au budget était fondée sur l'hypothèse que les arriérés de contributions annoncées figurant à l'annexe III avaient été payés. Le Comité a conseillé vivement de payer ces contributions annoncées dont la plus importante s'élevait à presque \$200.000.

12. M. Anderson Koyo, le représentant pour l'Afrique, s'est renseigné sur les actions prises concernant les arriérés de contributions annoncées et a demandé plus d'informations sur l'incorporation des contributions volontaires supplémentaires.

13. M. Hepworth a dit qu'au niveau politique le Secrétariat avait assidument suivi la question des arriérés de contributions annoncées, et la situation, bien que restant insatisfaisante, s'était améliorée depuis la réunion qui s'était tenue en avril à Bonn. S'agissant des contributions volontaires supplémentaires, une contribution générale de \$40.000 du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour couvrir les coûts des délégués à la Convention était exposée dans le budget. L'on s'attendait à ce que d'autres contributions soient totalement dépensées - presque toutes étaient affectées à des projets spécifiques. Il y avait peu de chances de générer des ressources supplémentaires significatives à partir de cette source.

14. Mme Kanza a ajouté que le Secrétariat n'avait pas passé en compte les contributions affectées, fournies sur une base volontaire à des fins spécifiques. Les factures relatives aux contributions évaluées étaient soumises aux correspondants trois fois par an.

15. Mme Rosario Acero Villanes, la représentante pour la région des Amériques, s'exprimant au nom de l'Argentine, a demandé des renseignements sur la demande de l'Argentine de réexaminer son barème de contributions. M. Hepworth a répondu que le barème appliqué était celui des Nations Unies, comme convenu à l'Assemblée générale, et qu'il ne pourrait pas être changé, à moins que les Parties ne décident de développer une méthode d'évaluation différente. Il a ajouté que suite à la discussion récente avec l'Argentine, il était optimiste qu'un paiement considérable serait bientôt effectué.

16. En résumé, le Président a remercié le Secrétariat pour son travail relatif à la préparation du budget et a exprimé sa satisfaction quant à la réalisation d'un solde positif, tout en notant la situation toujours délicate concernant les arriérés de contributions annoncées.

V. PLAN STRATEGIQUE 2000–2005 DE LA CMS : RAPPORT DU SECRETARIAT

17. M. Lyle Glowka, Administrateur chargé des Accords du Secrétariat, a fourni une vue d'ensemble sur la mise en œuvre des plans stratégiques de la CMS couvrant deux triennats durant la période 2000–2005. Un rapport tabulaire résumant les réalisations dans ce domaine était présenté dans le document CMS/StC29/3. M. Glowka a d'abord noté que depuis l'approbation du Plan stratégique à la sixième session de la Conférence des Parties en 1999, un certain nombre de mesures avaient été prises afin d'aider à évaluer la mise en œuvre. Les indicateurs étaient classés en deux catégories: mesures indirectes essentiellement axées sur le processus et mesures directes concentrées sur les impacts sur la conservation. Ensemble, elles avaient servi de base pour les révisions des performances présentées au Comité permanent et à la Conférence des Parties lors de sa dernière session.

18. Il a expliqué que l'exercice de surveillance et d'évaluation avait été mené en interne, sans l'appui de consultants externes. La collaboration avec le Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (CMSC) avait été étudiée mais des limitations budgétaires l'avaient rendue impossible. Il en était résulté que la révision s'était prioritairement concentrée sur les résultats axés sur les processus relatifs aux 133 activités entreprises sous les auspices du Plan stratégique.

19. Ces activités étaient classées en quatre catégories associées avec les objectifs-clés du Plan stratégique. Il s'agissait de : (a) promouvoir la conservation des espèces migratrices, y compris les plus importants groupes d'animaux figurant dans les annexes de la CMS, (b) de se concentrer sur et de classer par priorités les mesures de conservation pour les espèces migratrices, (c) de multiplier les adhésions mondiales à la CMS par la promotion ciblée de l'objectif de la Convention et (d) de faciliter et d'améliorer l'application de la Convention.

20. La plupart des progrès avaient été réalisés par rapport à la catégorie (d). Pour les 34 activités figurant sous cet objectif, un taux d'engagement de 97% avait été atteint, c'est-à-dire que certaines mesures ont été prises dans le cadre de 97% de ces activités et que certaines mesures avaient déjà été achevées. Le deuxième domaine ayant enregistré le plus de succès concernait l'objectif 1 (promouvoir la conservation), avec un taux d'engagement de 72%. Ainsi était démontrée l'utilité du programme des petites donations de la CMS.

21. S'agissant de l'objectif 2 (se concentrer sur les mesures de conservation), la mise en œuvre avait été moins frappante, avec un taux d'engagement de 50% durant les deux triennats à l'étude. Les résultats des activités réalisées dans le cadre du groupe d'objectifs 3 (multiplier les adhésions mondiales) étaient encore plus faibles, bien que l'on ait noté que seulement trois activités étaient concernées. De plus, tandis que les tentatives visant à attirer les pays prioritaires à adhérer à la CMS n'avaient connu qu'un succès fort limité, 28 autres Etats étaient devenus membres durant la période examinée, et un certain nombre de mémorandums d'accord avaient accru l'adhésion des non Parties au sein de la famille de la CMS élargie.

22. La discussion ultérieure s'était focalisée sur l'intérêt d'étendre le processus de révision à l'évaluation des résultats de conservation. M. Colin Galbraith, Président du Conseil scientifique, a fait remarquer que le Conseil avait considéré comme insuffisants les résultats de conservation, en particulier en ce qui concerne les espèces figurant à l'Annexe I. Il était nécessaire de lier l'évaluation du processus aux résultats de conservation, et à cet égard la CMS pourrait servir d'exemple à d'autres conventions traitant les questions de conservation.

23. M. Koyo a soutenu cette remarque, notant qu'il était essentiel pour la CMS de démontrer l'impact de ses mesures sur la conservation des espèces migratrices aux populations aux niveaux national et local. Une évaluation du processus plus abstraite pourrait s'avérer très utile aux niveaux international et régional, mais devait mener à un changement du statut des espèces migratrices sur le terrain. M. Koyo a demandé si le Secrétariat envisageait d'élargir le processus d'évaluation afin d'y inclure davantage de mesures de conservation.

24. Quoique le Président ait rappelé au Comité que ces questions seraient à discuter par la Conférence des Parties, le Secrétariat était en mesure de fournir quelques informations sur ce point. Le niveau de surveillance dépendait énormément des ressources d'information dont le Secrétariat disposait. Toutefois, le Plan stratégique proposé pour le triennat 2006–2008 avait été structuré d'une façon plus mesurable que ses prédécesseurs, liant plus étroitement les processus aux questions de conservation. L'on espérait aussi que le Système de gestion de l'information de la CMS donnerait progressivement accès aux données nécessaires pour l'évaluation des travaux de conservation.

25. En ce qui concerne les activités d'évaluation du Conseil scientifique, le Dr Galbraith a expliqué que le Conseil avait adopté un plan de mise en œuvre pour ses travaux qui était aligné sur le Plan stratégique. Il pourrait être modifié si le Plan stratégique était ajusté par la Conférence des Parties. Le plan de mise en œuvre comportait un certain nombre d'indicateurs devant aider à assurer une évaluation plus détaillée des travaux de conservation du Conseil à l'avenir.

26. Résumant la position du Comité sur cette question, le Président a remercié le Secrétariat pour son travail et a ajouté que le Comité ne souhaitait pas subordonner les résultats de conservation à l'examen des processus.

27. Mme Robyn Bromley, la représentante de l'Océanie, a demandé si le Secrétariat accueillerait positivement des commentaires sur le document résumant les progrès réalisés en matière de mise en œuvre (CMS/StC29/3). M. Hepworth a exprimé ses remerciements quant à cette offre, mais a estimé qu'en raison des contraintes de temps de tels points seraient abordés au mieux à la Conférence des Parties.

28. Pour finir M. Andreas Streit, le représentant d'EUROBATS, a souligné l'apparition de son organisation dans le rapport tabulaire sur la mise en œuvre (CMS/StC29/3) et a exprimé son optimisme que la Conférence des Parties adopterait un accord similaire visant à protéger les chauves-souris en Afrique.

VI. LOGISTIQUE ET QUESTIONS DE PROCEDURE

A. Structure de la réunion: comités, groupes de travail, présidents et vice-présidents

29. M. Hepworth a présenté un aperçu sur la structure de base de la Conférence des Parties, notant que le format serait similaire à celui des COP précédentes. Il a précisé que cette structure inclurait une session plénière, un Comité plénier, un Comité chargé de la vérification des pouvoirs et un groupe de travail du budget dont le nom avait été transformé en groupe de travail des ressources pour le distinguer du groupe de travail du budget entre les sessions et qui informerait directement la session plénière. D'autres groupes de travail seraient mis en place sur une base ad hoc afin de discuter des questions spécifiques.

30. M. Hepworth a fait observer que plusieurs Parties à la Convention s'étaient déclarées disposées à présider les diverses réunions de la conférence. Il s'agissait en particulier de Monaco pour présider les sessions plénières, des Seychelles pour présider le Comité plénier et du Kenya pour présider le groupe de travail des ressources. Il a été noté que la sélection des présidents et vice-présidents se ferait suite à la nomination officielle à la conférence, et le Président a invité les représentants à envisager d'assumer la responsabilité pour ces nominations.

31. Pendant la discussion ultérieure, la représentante des Amériques a proposé Roberto Schlatter, Président de l'Institut de zoologie, Universidad Austral, Chili, pour la fonction de vice-président du Comité plénier. Le Comité permanent a également appuyé une proposition faite par M. Koyo de s'efforcer d'encourager un des plus importants contributeurs financiers de la Convention à assumer la vice-présidence du groupe de travail des ressources.

32. S'agissant de la composition des groupes de travail, il a été convenu qu'elle devrait être la plus diversifiée possible. Une brève discussion sur l'adhésion au groupe de travail des ressources était principalement axée autour de la pertinence d'inviter des organisations non gouvernementales à y participer. Dans ce contexte, il a été noté que la règle 23 du Règlement intérieur pour la Conférence des Parties stipulait qu'il appartenait au président de la réunion d'inviter des observateurs à participer à un groupe de travail. Les représentants de l'Océanie et de l'Allemagne qui avaient préféré conférer cette décision à la Conférence des Parties, estimaient qu'une tentative de modifier les règles serait inappropriée.

B. Répartition des ressources du Secrétariat au cours la Conférence des Parties

33. M. Hepworth a noté l'existence d'un document intitulé "How can we assist you?" rappelant les responsabilités des membres du Secrétariat et fournissant de brefs détails sur leur emplacement durant la conférence.

C. Calendrier de la Conférence, y compris les événements marginaux

34. En examinant ce point, le Comité s'était penché sur le document UNEP/CMS/Conf.8.2/Rev.2. M. Hepworth a souligné que le calendrier pour la conférence était

très serré; toute incapacité de se conformer à cet échéancier pourrait nécessiter le recours à des sessions nocturnes ce qui engendrerait des implications financières.

D. Cérémonie d'ouverture

35. M. Hepworth a brièvement résumé le calendrier et les dispositions proposés pour la cérémonie d'ouverture de la conférence. Il a été noté que la documentation existante omettait la participation du Ministre du tourisme et de la faune sauvage du Kenya.

E. Règlement intérieur (amendements)

36. M. Moulay Lachen El Kabiri, Secrétaire exécutif adjoint de la CMS, a fourni une analyse du Règlement intérieur proposé pour la huitième Conférence des Parties, comme exposé dans le document UNEP/CMS/Conf.8.4/Rev.2 et Corr. Il a ajouté que les règles restaient quasiment inchangées par rapport à celles adoptées à la septième Conférence des Parties, bien que deux questions nécessitent une discussion. La première concernait la liste des pays devant des arriérés de contributions, et elle est discutée plus en détail ci-dessous.

37. La deuxième était liée à la proposition de créer une nouvelle règle 12 sur la soumission de résolutions et recommandations à la Conférence des Parties. En réponse à une question sur la nécessité de ce changement, il a précisé que l'obligation proposée pour les parties de soumettre des résolutions 60 jours avant une réunion visait à faciliter le travail du Secrétariat, en particulier en raison de l'augmentation des adhésions à la Convention. Par ailleurs, cette modification rendrait conforme la pratique avec celle d'autres conventions, par exemple la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

F. Droit de vote (document: UNEP/CMS/Conf.8.4/Rev.2 et Corr.)

38. M. El Kabiri a noté que certains pays avaient des arriérés de plus de trois ans pour ce qui est de leurs contributions évaluées et étaient donc susceptibles de perdre leur droit de vote à la conférence, conformément à la règle 15.2 du projet de règlement intérieur. Il a expliqué que cinq pays, à savoir l'Argentine, le Congo, le Maroc, le Nigeria et l'Uruguay, avaient été retirés de la liste des pays risquant de perdre leur droit de vote parce que le Secrétariat avait reçu des assurances de ces Etats selon lesquelles ils effectueraient un paiement. Seize Parties restaient sur la liste. La plupart étaient des pays africains et risquaient de perdre leur droit de vote.

39. M. Koyo a exprimé sa préoccupation quant aux conséquences d'une application de mesures punitives aux pays concernés. Soulignant qu'il n'admettait pas le fait que ces Parties avaient manqué à leurs obligations, il a noté que certaines décisions éventuellement votées pourraient directement affecter les pays privés de leur droit de vote. Ceci pourrait avoir pour effet la réduction de l'engagement d'importants Etats de l'aire de répartition à mettre en œuvre les décisions.

40. En réponse, M. Hepworth a déclaré que, bien que le Comité soit libre de conseiller la Conférence des Parties sur l'application de la règle 15.2, la décision appartenait à la Conférence des Parties. Il a également rappelé au Comité que dans une résolution adoptée lors de sa septième session, la Conférence des Parties avait exprimé son souhait que la règle 15.2 soit strictement appliquée.

41. Suite à une discussion, le Comité a approuvé une proposition de compromis présentée par M. El Kabiri. Il a convenu de recommander à la Conférence des Parties que les pays ayant des arriérés de contribution auraient la possibilité de fournir au Secrétariat des preuves valables qu'ils avaient l'intention d'effectuer un paiement et d'expliquer les circonstances extraordinaires justifiant le non paiement. De telles explications devraient être soumises par écrit au Bureau de la Conférence. Cette proposition correspondait à l'approche adoptée en ce qui concerne les cinq Etats déjà retirés de la liste des pays confrontés à la suspension de leurs droits de vote.

42. Le Président et plusieurs autres membres du Comité se sont félicités de cette proposition. Le représentant de l'Ukraine a informé le Comité que son pays avait déjà soumis une explication pour l'accumulation d'arriérés et s'était engagé à les payer.

VII. ROLE DES MEMBRES DU COMITE PERMANENT DURANT LA HUITIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

A. Consultations régionales pendant la huitième session de la Conférence des Parties

43. M. Hepworth a fait savoir que des salles seraient disponibles pour les régions couvertes par la CMS afin de permettre aux délégations d'organiser des consultations.

B. Facilitation de la rédaction et du parrainage des résolutions et des recommandations

44. M. Hepworth a déclaré que ce point avait été mis à l'ordre du jour car de nombreux documents sur de futurs accords avaient été soumis par les délégations à la Conférence des Parties. Le Secrétariat ferait tout pour soutenir les groupes de contact, et des salles seraient mises à leur disposition. Le Secrétariat avait adopté une position plus proactive en préparant un document informel sur l'application des accords existants et le développement d'accords futurs. Un groupe de contact pourrait être mis en place afin de préparer une résolution « parapluie » sur de futurs accords. Le Président a recommandé de préparer un papier sur la non-circulation de nouveaux documents. Il a été convenu que le Secrétariat devrait le distribuer à la Conférence des Parties sous forme d'avant-projet.

45. M. Koyo a demandé si les documents avaient été lus et approuvés par le Conseil scientifique. Il a ajouté que les documents devraient comporter le contenu scientifique nécessaire. En réponse à cette préoccupation, le Dr Galbraith a fait remarquer que le rapport du Conseil à la Conférence des Parties couvrirait des recommandations et qu'une résolution avait été rédigée sur de futurs accords. Le contenu scientifique de la résolution avait été approuvé. M. Glowka a souligné qu'une résolution consolidée sur de futurs accords avait été adoptée lors de la septième session de la Conférence des Parties. Il a recommandé de distribuer le projet de résolution dans toutes les langues.

C. Prospection d'un pays hôte susceptible d'accueillir la neuvième session de la Conférence des Parties

46. M. Hepworth a fait observer que certains pays avaient soumis des offres tardives pour accueillir la huitième Conférence des Parties. Il a ajouté que l'organisation d'une réunion du Conseil scientifique immédiatement avant la Conférence des Parties ne constituait pas

nécessairement le meilleur arrangement. Il a signalé qu'ainsi les coûts pour le pays hôte augmenteraient considérablement. Selon lui, l'on devrait demander au pays hôte d'accueillir seulement la Conférence des Parties. Le Dr Galbraith a estimé que la séparation de la réunion du Conseil scientifique et de la Conférence des Parties serait souhaitable afin que le rapport du Conseil scientifique puisse être distribué et son contenu étudié en détail, préalablement à la session de la Conférence des Parties.

VIII. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES (BREVE INTRODUCTION, SEULEMENT AUX QUESTIONS)

A. Comité permanent: nouveaux membres, suppléants

47. Le Président a souligné qu'aucun pays ne devrait se retirer du Comité permanent parce que chaque membre pourrait accomplir deux mandats. Il a dit qu'au sein de leurs groupes régionaux, les pays devraient être prêts à nommer de nouveaux représentants ou à réélire les représentants actuels. Il a rappelé à la réunion que les membres régionaux du Comité permanent n'étaient pas élus par la Conférence des Parties mais par les régions. Toutefois, il a reconnu qu'il serait mieux si les membres du Comité ne renonçaient pas tous au même moment à leur fonction, et il a demandé aux représentants régionaux de bien vouloir garder ce point à l'esprit.

B. Future structure et présidence des comités entre les sessions

48. M. Hepworth a signalé que cette question avait été mentionnée dans le cadre du Conseil scientifique. Il a précisé qu'à l'annexe au document pour la conférence 8.19 figuraient plusieurs mesures économiques pouvant être prises, en particulier en ce qui concerne le Conseil scientifique; celles-ci, si elles étaient adoptées, pourraient influencer sur la façon dont le Conseil conduit ses affaires. La question de la présidence des comités entre les sessions était à trancher par ces comités. Le nouveau Comité permanent élirait son président pour la prochaine période entre les sessions lorsqu'il se réunirait.

IX. QUESTIONS SE RAPPORTANT AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

A. Rapport sur les résultats de l'élection du Président et du Vice-Président

49. Rapportant sur la réunion du Conseil scientifique qui s'est tenue du 16 au 18 novembre, le Dr Colin Galbraith a déclaré que la réunion avait enregistré une large participation et s'était penchée, entre autres, sur le Plan stratégique de la CMS, des propositions pour l'inscription d'espèces et des résolutions et recommandations relatives aux changements climatiques.

50. M. John Mshelbwala du Nigéria avait été élu comme nouveau Président; le Dr Colin Galbraith et le Dr Pierre Devillers avaient été élus comme Vice-Présidents conjoints.

51. Le Président a félicité le Dr Galbraith pour son rapport et a ajouté qu'il y aurait un rapport plus complet ainsi qu'une discussion à la Conférence des Parties. M. Koyo a demandé si le Conseil scientifique avait présenté des propositions et des recommandations et les avait distribuées aux Parties et si tel était le cas les Parties avaient répondu. Le Dr Galbraith a fait remarquer que toutes les questions taxonomiques avaient fait l'objet d'une discussion substantielle et que des recommandations seraient présentées à la Conférence des Parties.

**B. Conseillers désignés par la Conférence des Parties
(nouvelles nominations et nominations renouvelées)**

52. Le Conseil a pris note des souhaits exprimés respectivement par le Dr Pierre Pfeiffer, conseiller pour les grands mammifères nommé par la Conférence, et le Dr Noritaka Ichida, conseiller pour la faune asiatique nommé par la Conférence, de quitter leurs fonctions. Le Président avait été chargé de leur écrire des lettres d'appréciation. Le Conseil avait recommandé la nomination du Dr Taej Mundkur comme nouveau conseiller nommé pour la faune asiatique, tandis que la nomination d'un nouveau conseiller pour les grands mammifères n'avait pas été jugée nécessaire car l'adhésion au Conseil incluait déjà l'expertise souhaitée.

53. Le Conseil avait recommandé la nomination d'un conseiller pour la faune d'Afrique et d'un conseiller pour les grands poissons. Il avait été recommandé que M. Barry Baker de l'Australie continue de superviser les travaux relatifs aux prises accidentelles jusqu'à l'éventuelle nomination d'un conseiller pour les prises accidentelles nommé par la Conférence, comme il est recommandé par le projet de résolution 8.14.

X. QUESTIONS DIVERSES

54. M. Hepworth a demandé de prendre note du rapport de la dernière réunion du Comité permanent.

XI. CLOTURE DE LA REUNION

55. Après l'échange habituel de courtoisies, le Président a déclaré la réunion close à 13h05 le samedi 20 novembre 2005.

VINGT-NEUVIEME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
Nairobi, 20 novembre 2005

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS / LISTA DE PARTICIPANTES*

Chairman/Président/President:

Royaume-Uni (Europe)

M. Martin Brasher

Vice-Chairman/Vice-Président/Vice-presidente:

Maroc (Afrique) (excusé)

Members/Membres/Miembros:

Allemagne (Dépositaire)

M. Dirk Schwenzfeier

M. Joachim Schmitz

Kenya (Afrique)

M. Anderson Koyo

Pérou (Amériques)

Mme Rosario Acero Villanes

Sri Lanka (Asie) (excusé)

Ukraine (Europe)

M. Volodymyr Domashlinets

Royaume-Uni (Europe)

Prof. Dr Colin Galbraith

Australie (Océanie)

Mme Robyn Bromley

Observers/Observateurs/Observadores:

Bangladesh

M. Tapan Kumar Dey

Equateur

Mme Gabriela Montoya

Eritrée

M. Tekleab Mesghena

France

M. Yacob Y. Ifter

Monaco

M. Olivier Dehorter

Nouvelle-Zélande

M. Patrick van Klaveren

Nigéria

Dr Michael F. Donoghue

Pakistan

M. John H. Mshelbwala

Philippines

M. S.Z. Hussain

Seychelles

M. Antonio C. Manila

Tadjikistan

M. Rolph Payet

Yemen

Dr. Alikhon Latifi

M. M.A. Abdulraheem

Conseil scientifique de la CMS, Président

M. G. H. Al-Harogi

Prof. Dr. Colin Galbraith

M. John Mshelbwala

CMS Agreements / Accords CMS / CMS Acuerdos:

ACCOBAMS

Dr. Marie-Christine van Klaveren

AEWA

M. Bert Lenten

EUROBATS

M. Andreas Streit

CMS Secretariat / Secretariat CMS / Secretaría CMS:

Secrétaire exécutif

M. Robert Hepworth

Secrétaire exécutif adjoint

M. Moulay Lachen El Kabiri

Administrateur chargé des Accords

M. Lyle Glowka

Administrateur chargé des questions scientifiques et techniques

Dr. Marco Barbieri

Administrateur chargé de l'information et du développement

des capacités

Dr. Francisco Rilla Manta

Administrateur chargé des liaisons inter-Agences

Mme Paola Deda

Administrateur chargé des questions administrative et financières

Mme Jasmin Kanza

* The alphabetic order follows the order of English country short names. / L'ordre alphabétique suit l'ordre des noms abrégés des pays en anglais. / El orden alfabético sigue el orden de las abreviaturas de los nombres de países en Inglés.

VINGT-NEUVIEME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT
Nairobi, 20 novembre 2005

ORDRE DU JOUR

1. Remarques liminaires
2. Adoption de l'ordre du jour, calendrier des travaux et règlement intérieur (CMS/StC29/2)
3. Budget et dépenses 2003-2005 de la CMS – Rapport du Secrétariat (Données financières dans CMS/StC29/4)
4. Plan stratégique 2000-2005 de la CMS Rapport du Secrétariat (rapport tabulaire dans CMS/StC29/3)
5. Logistique et questions de procédure relatives à la COP8
 - a. Structure de la réunion: comités, groupes de travail, présidents/vice-présidents
 - b. Répartition des ressources du Secrétariat pendant la COP
 - c. Calendrier de la Conférence, y compris les événements marginaux (Documents: UNEP/CMS/Conf.8.1/Rev.3; UNEP/CMS/Conf.8.2/Rev.2)
 - d. Cérémonie d'ouverture
 - e. Règlement intérieur (amendements) (Document: UNEP/CMS/Conf.8.4/Rev.2 + Corr.)
 - f. Droit de vote (Document: UNEP/CMS/Conf.8.4/Rev.2 + Corr.)
6. Rôle des membres du Comité permanent durant la COP8
 - a. Consultations régionales durant la COP8
 - b. Facilitation de la rédaction et du parrainage des résolutions et des recommandations
 - c. Prospection d'un pays hôte disposé à accueillir la COP9
7. Questions institutionnelles (brève introduction, seulement aux questions)
 - a. Comité permanent: nouveaux membres, suppléants
 - b. Future structure et présidence des comités entre les sessions
8. Questions se rapportant au Conseil scientifique
 - a. Rapport sur les résultats de l'élection du Président et du Vice-Président
 - b. Conseillers désignés par la COP (nouvelles nominations et nominations renouvelées)
9. Questions diverses